

ADMISSIONS A L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE D'ALINE D'ARSAC

Rentrée 2025-2026

Les familles des enfants qui seront scolarisés à l'école élémentaire d'ARSAC à la rentrée 2025 sont invités à procéder à leur pré-inscription.

A la mairie d'ARSAC :

- **Téléchargez le formulaire d'inscription** sur le site internet www.arsac.fr, ou retirez- le à l'accueil de la mairie.
- **Retournez le formulaire**, dûment complété, par mail à accueilmairie@arsac.fr accompagné des documents suivants :
 - o Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - o Photocopie du livret de famille complet (parents/enfants)
- **Dès réception du dossier complet**, un rendez- vous de finalisation de la pré-inscription vous sera proposé.

Ne sont pas concernées par une pré-inscription en mairie les familles des enfants de Grande Section de Maternelle d'ARSAC qui résident sur la commune à la rentrée 2025-2026.

Rappel : Les enfants de Grande Section de maternelle qui ont quitté la commune durant l'année scolaire 2024-2025 ne pourront pas être scolarisés en CP à l'école élémentaire d'ARSAC, sauf si une fratrie y est déjà scolarisée.

A l'école élémentaire d'ARSAC :

Une fois la pré-inscription réalisée en mairie, vous devrez prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école élémentaire.

Les admissions à l'école élémentaire d'Arsac se feront de préférence :

. Les 14,17, 18, 21,24,25,27 et 28 mars 2025 sur rendez-vous
en appelant le 05.57.88.86.50 ou par mail à l'adresse suivante : ce.0332167b@ac-bordeaux.fr.

Pour l'admission à l'école, les familles doivent se munir :

- *du certificat d'inscription remis par la mairie*
- *d'une copie du livret de famille (parents + enfant concerné)*
- *d'une copie du carnet de santé ou d'un certificat de contre-indication aux vaccinations*
- *de la fiche de renseignements complétée*
- *d'une photo d'identité de l'enfant*

Le cas échéant :

- *du certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans une autre école l'année précédente.*



**La directrice,
Isabelle VIGNAU**